

A la formation d'Accompagnant sportif

AS

Conditions d'accès :

Etre licencié FFRS, avoir subi un FCB, posséder le PSC1 en cours de validité, avoir effectué les 10 heures d'accompagnement en club dans l'option choisi (marche/balade de proximité, sorties cyclistes de proximité, sorties en milieu enneigé ou jeux de boules)

Demi-pension : 50 €

Pension complète : 60 €

Option :

Dates :

Lieu :

NOM :

PRENOM :

N° de licence FFRS :

N° du club d'affiliation

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

REGLEMENT DU STAGE

Virement effectué au Coders 38 le d'un montant de €

Ou chèque n° d'un montant de €

Représentant les arrhes et la participation du club (*non remboursables en cas d'annulation*)

Signature et cachet du président du club

Nom et signature du tuteur

Signature de la présidente du Coders 38

Signature de l'intéressé(e)